RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 01731
Numéro SIREN : 397 456 575
Nom ou dénomination : PRODISCO

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2020 sous le numéro de dépôt 8487

Greffe du tribunal de commerce de Créteil

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 26/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/8487

Déposant :

Nom/dénomination : PRODISCO

Forme juridique :

N° SIREN : 397 456 575

N° gestion : 1994 B 01731

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

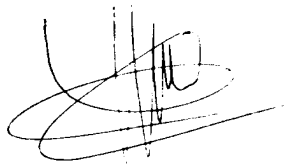
"PRODISCO"
Société par actions simplifiée au capital de 152.500 €uros
Siège social : 51/53 rue des Antilles – 94150 RUNGIS
R.C.S. CRETEIL 397 456 575

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 26 JUIN 2020
SOUS LE N° 8487

COMPTES ANNUELS

CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2019

Comptes certifiés conformes
La Présidente



Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

Désignation de l'entreprise : SAS PRODISCO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 51 53 RUE DES ANTILLES 94150 RUNGIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 9 7 4 5 6 5 7 5 0 0 0 2 6 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 30 09 2019 Net 3	N-1 30 09 2018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	205 562	205 190	372	2 985
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	41 260	33 045	8 214	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	365 937	344 263	21 674	24 311
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	43 431		43 431	43 431
	TOTAL (II)	BJ	BK	656 191	582 499	73 692	70 727
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU	56 471		56 471	61 630
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 354 926	131 784	1 223 142	1 373 515
	Autres créances (3)	BZ	CA	270 159		270 159	264 591
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	114 559		114 559	114 559
	Disponibilités	CF	CG	592 844		592 844	85 041
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	20 741		20 741	19 417
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 409 699	131 784	2 277 916	1 918 753
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	3 065 890	714 283	2 351 608	1 989 481

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 0 | (3) Part à plus d'un an CR 454 186

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations | Stocks | Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros — CABINET SEROC AUDIT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS PRODISCO — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 152 500)	DA	152 500	152 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 250	15 250
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	678 205	613 776
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	221 890	184 429
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 067 846	965 955
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	849	581
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 230	2 558
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 134 564	893 504
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 292	43 551
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	73 827	83 332
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 283 762	1 023 526
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 351 608	1 989 481

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 283 762	1 023 526
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

En Euros — CABINET SEROC AUDIT

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS PRODISCO — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	7 678 905	FB	6 069	FC	7 684 974		6 580 121
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	3 805	FH		FI	3 805		3 026
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	7 682 710	FK	6 069	FL	7 688 779		6 583 147
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	9 475		14 718
	Autres produits (1) (11)					FQ	19 905		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	7 718 159		6 597 865
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 398 139		4 539 206
	Variation de stock (marchandises)*					FT	5 160		21 833
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	42 969		38 234
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 619 690		1 499 845
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	22 582		23 371
	Salaires et traitements*					FY	134 227		139 864
	Charges sociales (10)					FZ	42 358		53 154
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	14 642		17 493
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	131 784		3 743
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	1 886		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	7 413 436		6 336 744
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	304 723		261 121
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 099		3 762
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			185
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	2 099		3 947
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			91
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			91
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 099		3 856
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	306 822		264 977

Désignation de l'entreprise : SAS PRODISCO — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 321	5 050
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 321	5 050
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 529	8 096
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		925
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 529	9 021
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	791	(3 971)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	85 723	76 577
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 723 579	6 606 862
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 501 689	6 422 433
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	221 890	184 429
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	1 086	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	125	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Cf état annexe	2 529	3 321

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
Régularistion AKANEA 2017		1 086

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros — CABINET SEROC AUDIT

Cegid Group

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 351 607.89 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 688 779.26 Euros et dégageant un bénéfice de 221 890.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique méritant une information particulière pour une lecture avisée des comptes annuels n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2019.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2019.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Aucune dérogation aux principes comptables n'est intervenue.

Permanence des méthodes

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Néant

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

Les nouvelles règles de comptabilisation des actifs par composant sont appliquées depuis l'exercice 2006.

Informations générales complémentaires

Néant

Informations relatives au CICE

Le CICE 2018 totalisait un montant de 6.157 euros.

Il a pour objet le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés.

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

CABINET SEROC AUDIT

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	205 020		543
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	31 330		9 930
Installations générales agencements aménagements divers	298 151		
Matériel de transport	6 595		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	54 057		7 135
TOTAL	390 132		17 065
Prêts, autres immobilisations financières	43 431		
TOTAL	43 431		
TOTAL GENERAL	638 584		17 607

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			205 562	205 562
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			41 260	41 260
Installations générales agencements aménagements divers			298 151	298 151
Matériel de transport			6 595	6 595
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			61 191	61 191
TOTAL			407 197	407 197
Prêts, autres immobilisations financières			43 431	43 431
TOTAL			43 431	43 431
TOTAL GENERAL			656 191	656 191

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	202 035	3 155		205 190
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	31 330	1 716		33 045
Installations générales agencements aménagements divers	288 590	2 344		290 934
Matériel de transport	6 595			6 595
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	39 307	7 427		46 734
TOTAL	365 821	11 487		377 308
TOTAL GENERAL	567 856	14 642		582 499

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 155				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 716				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 344				
Matériel de bureau informatique mobilier	316	7 111			
TOTAL	4 376	7 111			
TOTAL GENERAL	7 531	7 111			

CABINET SEROC AUDIT

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	9 350	131 784	9 350		131 784
TOTAL	9 350	131 784	9 350		131 784
TOTAL GENERAL	9 350	131 784	9 350		131 784
Dont dotations et reprises d'exploitation		131 784	9 350		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	43 431	0	43 431
Clients douteux ou litigieux	454 186	0	454 186
Autres créances clients	900 739	900 739	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	901	901	
Taxe sur la valeur ajoutée	96 488	96 488	
Groupe et associés	154 823	154 823	
Débiteurs divers	17 948	17 948	
Charges constatées d'avance	20 741	20 741	
TOTAL	1 689 257	1 191 640	497 617

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	849	849		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 134 564	1 134 564		
Personnel et comptes rattachés	21 564	21 564		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 772	8 772		
Impôts sur les bénéfices	14 490	14 490		
Taxe sur la valeur ajoutée	22 640	22 640		
Autres impôts taxes et assimilés	3 827	3 827		
Groupe et associés	3 230	3 230		
Autres dettes	73 827	73 827		
TOTAL	1 283 762	1 283 762		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	305.0000	500			500

CABINET SEROC AUDIT

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Provision spéciale de réévaluation

Néant

Variations de la réserve de réévaluation

Néant

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Néant

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Néant

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Néant

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	de 5 à 10 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau & informat.	Dégressif	de 3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 ans
Logiciel	Linéaire	1 an

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Néant

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Néant

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Produits nets partiels sur travaux en cours

Néant

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Néant

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	17 948
Disponibilités	2 099
Total	20 047

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	849
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 646
Dettes fiscales et sociales	26 444
Autres dettes	23 367
Total	257 306

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	20 741
Total	20 741

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Néant

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Néant

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	4
Total	5

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Néant

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'engagement global de l'entreprise au 30/09/2019 s'élève à 11.502,17 euros.

Compte personnel de formation

La loi du 5 mars 2014 a remplacé le droit individuel à la formation (DIF) par le compte personnel de formation (CPF) à compter du 01 janvier 2015. Elle ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit à la formation d'une durée de 24 heures par an pendant les cinq premières années, puis 12 heures par an, pour une durée de travail à temps complet, jusqu'au plafond de 150 heures.
Afin d'assurer la transition entre les deux dispositifs, le solde des heures acquises au 31 décembre 2014 au titre du droit individuel à la formation est reportable au CPF et peut être utilisé jusqu'au 01 janvier 2021, soit pour la société un total de 560,85 heures.

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Néant

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

P R O D I S C O
Société par actions simplifiée au capital de 152.500 €
Siège social : 51/53 rue des Antilles - 94150 RUNGIS
R.C.S. CRÉTEIL 397 456 575 (94 B 01731)

❖

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MARS 2020
(EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Proposition de la Présidente : affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à 221.890 € :

• le bénéfice de l'exercice, soit.....	221.890 €
• auquel s'ajoute la somme figurant au compte « autres réserves », soit.....	678.205 €
➪ formant un bénéfice distribuable de	900.095 €
• à titre de dividende aux associés, la somme de.....	220.000 €
• le solde, soit la somme de :..... au compte « autres réserves ».	680.095 €

En conséquence il serait distribué un dividende de 440 € par action.

Conformément à la loi, nous vous précisons que les sommes mises en distribution pour les personnes physiques sont intégralement éligibles au prélèvement forfaitaire unique (PFU), ou sur option, au barème progressif sur l'impôt sur le revenu après déduction de l'abattement de 40 % sur les dividendes et revenus assimilés.

RESOLUTION VOTEE D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition de la Présidente, décide d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élevant à 221.890 € :

• le bénéfice de l'exercice, soit.....	221.890 €
• auquel s'ajoute la somme figurant au compte « autres rése soit.....	678.205 €
➪ formant un bénéfice distribuable de	900.095 €
• à titre de dividende aux associés, la somme de.....	220.000 €
• le solde, soit la somme de :..... au compte « autres réserves ».	680.095 €

En conséquence il sera distribué un dividende de 440 € par action.

cc

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

Mise en paiement à compter du 1er avril 2020.

Conformément à la loi, nous vous précisons que les sommes mises en distribution pour les personnes physiques sont intégralement éligibles au prélèvement forfaitaire unique (PFU), ou sur option, au barème progressif sur l'impôt sur le revenu après déduction de l'abattement de 40 % sur les dividendes et revenus assimilés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente



Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS
Tél : 01.42.72.99.14

PRODISCO
Société par Actions Simplifiée au capital de 152.500 €

Siège social : 51/53 rue des Antilles – 94150 RUNGIS
RCS CRETEIL 397 456 575

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €uros
RCS PARIS B 381 144 864
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de PARIS

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

B R C

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Siège social : 15 allée Isadora Duncan 75015 PARIS
Tél : 01.42.72.99.14

Paris, le 16 mars 2020

SAS PRODISCO
51/53 rue des Antilles
94150 RUNGIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2019

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 30 mars 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS PRODISCO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS PRODISCO à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment porté une attention particulière sur les postes que nous avons estimés significatifs à savoir :

- Le poste « clients » et son dénouement sur l'exercice suivant
- La valorisation des stocks

Nous n'avons pas de remarque particulière à formuler sur ces comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

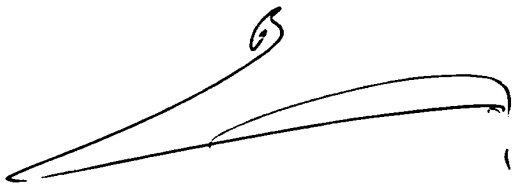
Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS
Le 16 mars 2020

Pour BRC
Le Président
Bruno RONGIER
Commissaire aux Comptes



Copie certifiée conforme
PG / 26/06/2020 16:15:37
N° de dépôt - 2020/8487 / 397456575